

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
D'HENNEBONT**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'HENNEBONT, convoqué le 11 juin 2026, s'est réuni le 18 juin 2026 à 18h45 à l'EHPAD Stêr Glas sous la présidence de Monsieur Jean-Charles BRUNET.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS : 15

- Monsieur Jean-Charles BRUNET, Président du CCAS,
- Madame Chloé LE THOER, Vice-Présidente du CCAS,
- Madame Marie-Cécile PELLEGRINI, Conseillère municipale,
- Madame Guénaëlle LE HIN, 4^{ème} adjointe,
- Madame Léa THOMAZO, Conseillère municipale,
- Madame Aude SPINDLER, Vice-Présidente déléguée du CCAS,
- Madame Catherine LE CARRER, Conseillère municipale,
- Monsieur Pascal LE LIBOUX, Conseiller municipal,
- Monsieur Damien LAGUERIE, Membre de l'UDAF,
- Madame Eliane CARADEC, Membre de l'APF Morbihan,
- Monsieur Martine VALLEE, Membre du Club de l'Amitié,
- Monsieur Lisenn LE CLOIREC, Membre de Poignée de mots,
- Madame Françoise BARJONET, Personne qualifiée,
- Madame Michelle FAURE, Personne qualifiée,
- Madame Priscillia LE GOFF, Personne qualifiée,

ABSENTS EXCUSÉS : 2

- Madame Dominique DECOISY, Membre du CAEC, pouvoir donné à Mme FAURE,
- Madame Laurence HERMANN, Conseillère municipale, pouvoir donné à Mme LE THOER,

AUTRES PERSONNES PRESENTES :

- Madame Anne BENABES, Directrice du Pôle Solidarités,
- Madame Sophie PETIT, Directrice de l'EHPAD Stêr Glas,
- Madame Marie-Laure JESTIN, Responsable du Pôle Maintien à Domicile,
- Madame Marine BOUGUENNEC, Conseillère en Economie Sociale et Familiale,
- Madame Angélique AUDINELLE, Assistante administrative.

N°DS20260608

BUDGET PRINCIPAL DU CCAS : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Depuis la mise en place de l'instruction budgétaire et comptable M57 en 2024, les modalités d'approbation des comptes ont évolué. Ainsi, le compte de gestion produit par le comptable public et le compte administratif produit par l'ordonnateur disparaissent. Ils sont remplacés par un document unique coproduit intitulé « Compte financier unique » (CFU).

Le CFU formalise la comptabilité sur la base des travaux du comptable qui est complétée des annexes produites par l'ordonnateur.

Le Compte Financier Unique 2025 du budget principal du CCAS rend compte de l'ensemble des opérations budgétaires et se présente globalement comme suit :

Résultat global de l'exécution budgétaire 2025

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE – CCAS d'HENNEBONT				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	57 121,82 €	1 055 158,00 €	1 112 279,82 €
	Recettes réalisées	7 789,28 €	1 012 947,46 €	1 020 736,74 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	57 121,82 €	1 055 158,00 €	1 112 279,82 €
	Dépenses réalisées	2 660,59 €	1 009 285,71 €	1 011 946,30 €
	Restes à réaliser	896,00 €	0,00 €	896,00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	5 128,69 €	3 661,75 €	8 790,44 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	47 768,62 €	76 819,22 €	124 587,84 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	52 897,31 €	80 480,97 €	133 378,28 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-896,00 €	0,00 €	-896,00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	52 897,31	80 480,97 €	133 378,28 €

Les taux d'exécution budgétaire de l'exercice 2025 du budget principal du CCAS sont les suivants :

-En **fonctionnement** (hors reprise de résultat et opérations d'ordre)

*Recettes : 103,54 % (100,95 % en 2024)

*Dépenses : 95,86 % (93,60 % en 2024)

-En **investissement** (hors reprise de résultat, cessions et opérations d'ordre)

*Recettes : comme les années précédentes, en raison de l'absence d'investissement actuel important, les principales recettes sont les amortissements et le report d'excédent. Les montants 2024 et 2025 sont très proches, + 349,24 € en 2025.

Le FCTVA est de 1 032,55 € (168,04 € pour 2024).

*Dépenses : 4,18 % (12,70 % en 2024).

Les principaux chapitres évoluent comme suit depuis 2022 (en raison du changement de référentiel comptable en 2024, et afin d'assurer la même base d'analyse, certains chiffres ont été repositionnés).

1/ Présentation de la section de Fonctionnement :

DEPENSES en €	2022	2023	2024	2025	Evolution 2024/2025
011 – Dépenses à caractère général	179 328,49	136 538,21	146 110,50	124 029,78	-15,11%
012 – Dépenses de personnel	642 116,59	651 865,95	766 592,40	738 654,50	-3,64%
65 – Dépenses de gestion courante	64 743,04	124 282,24	128 856,23	133 563,71	3,65%
<i>Dont les aides</i>	40 029,06	40 880,10	49 736,65	46 872,42	-5,76%
66 - Dépenses financières	898,05	9 013,63	9 294,90	6 280,99	-32,43%
67 - Dépenses exceptionnelles	197,90	5,00	0,00	0,00	0,00%
Total Dépenses réelles de fonctionnement	887 284,07	921 705,03	1 050 854,03	1 002 528,98	-4,60%
RECETTES en €	2022	2023	2024	2025	Evolution 2024/2025
70 - Ventes de produits et de prestations	36 060,95	25 723,55	206 591,48	242 910,17	17,58%
74 - Dotations et subventions	723 185,37	568 500,44	774 210,18	758 615,48	-2,01%
75-77 - Autres recettes de fonctionnement	876,99	1 495,00	2 725,67	589,50	-78,37%
013 - Atténuation de charges / Remboursement sur rémunération	209 753,27	170 410,39	577,26	10 832,31	1776,50%
Total Recettes réelles de fonctionnement	969 876,58	766 129,38	984 104,59	1 012 947,46	2,93%
042 - Opé. d'ordre de transfert entre sections - Dépenses	8 575,90	5 761,27	5 277,01	6 756,73	28,04%
Total Opé. d'ordre Dépenses	8 575,90	5 761,27	5 277,01	6 756,73	28,04%
042 - Opé. d'ordre de transfert entre sections - Recettes	460,00	281,00	281,00	283,00	0,71%
002 - Excédent ou déficit reporté - Fonctionnement	235 143,98	309 620,59	148 564,67	76 819,22	-48,29%
Total Opé. d'ordre Recettes	235 603,98	309 901,59	148 845,67	77 102,22	-48,20%
RESULTAT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT					
Résultat brut	74 016,61	-161 336,92	-72 026,45	3 661,75	-105,08%
Reprise de résultat N-1	235 603,98	309 620,59	148 564,67	76 819,22	-48,29%
RESULTAT NET	309 620,59	148 283,67	76 538,22	80 480,97	5,15%

a- Dépenses

➤ Chapitre 011 : Les dépenses à caractère général

Le total de ce chapitre est en baisse de 15,11 % contre une hausse de 7,32 % en 2024.

Cette évolution s'explique notamment par :

- la fin de certaines actions collectives auprès des personnes âgées et auprès des mamans solos (ateliers sophrologie),
- l'absence de sortie au mois de juin pour les Séniors,
- la baisse du nombre de demandes pour les Chèques d'Accompagnement Personnalisé (-5,82 %).

De plus, en 2024, des dépenses non prévues avaient dû être prises en charge comme une mission d'inspection des conditions d'application des règles d'hygiène et de sécurité (1 187 €) et des congés bonifiés pour un agent du CCAS.

➤ Chapitre 012 : Les dépenses de personnel

La baisse de 3,64 % contre une hausse de 4,08 % en 2024 correspond :

- à une baisse des effectifs en ETP présents sur le Chantier d'insertion : 19 personnes sur le Chantier au cours de l'année 2025 pour 4,25 ETP soit -13 342 € (15 agents sur l'année 2024 pour 5,05 ETP),
- au gel du remplacement d'un agent ayant quitté le service Action sociale sur une période de 9 mois (-30 487 €).

Le budget initial a pu prendre en charge des dépenses non prévues :

- le remplacement de l'encadrant technique du Chantier d'insertion sur une période de 7 mois pour 24 471 €.

➤ Chapitre 65 : Autres dépenses de gestion courante

Ce chapitre est en hausse de 3,65 % suite à une précédente hausse de 3,68 % en 2024.

Les dépenses relatives aux **aides** (Comptes 65134/6525 Fonction 424 : Fonds Energie-Eau, Bons carburants, Prêts et dons, frais d'inhumation, nuités d'hôtel) baisse de 712 €.

Le montant des aides pour le Fonds Énergie Eau versé par le CCAS en 2025 est de 36 528,72 € contre 43 299,29 € en 2024. Le nombre de dossiers traités passe de 152 en 2024 à 129 en 2025.

Les autres aides (bons carburants, dons, prêts, prise en charge cartes bus...) pour un montant de 2 076 € baissent de près de 782 € (2 857,64 € en 2024 - 3 649,32 € en 2023).

En 2025, le CCAS a dû assurer la prise en charge de frais d'inhumation pour un montant de 2 117 €.

Dons, prêts et bons carburants :

	2022	2023	2024	2025
Prêts	365 €	200 €	670 €	90 €
Dons	205 €	240 €	10 €	80 €
Total	570 €	540 €	680 €	170 €
Bons Carburants	2 010 €	2 460 €	2 190 €	1 920 €

Les montants des prêts et dons fluctuent en fonction des années, ils restent un dispositif d'aide important qui complète celui des Chèques d'Accompagnement Personnalisé (CAP). Leur rôle n'est plus alimentaire.

Versement budgets annexes : Suite à un précédent soutien de la Ville vers le CCAS en 2024 pour la somme de 46 000 € dont 42 421 € ont été versés aux budgets annexes en compensation du versement de la prime pouvoir d'achat et de l'ouverture de l'IFSE aux agents contractuels sur emploi permanent,

en 2025 la Ville a également soutenu le CCAS pour la hausse de l'IFSE avec un versement à hauteur de 47 590 € pour les budgets annexes (Compte 657382 Fonction 4238).

➤ Les charges financières

Le coût des **intérêts de la ligne de trésorerie**, dont le tirage est passé de 400 000 € à 700 000 € en 2025, a diminué pour atteindre les 7 892,51 € contre 9 294,90 € en 2024 pour un tirage à hauteur de 400 000 € (9 014 € en 2023 et moins de 1 000 € les années précédentes).

Elles représentent 0,78 % des dépenses (0,9 % en 2024).

➤ Les opérations d'ordre entre section concernant pour 2025 :

-les amortissements : 6 409,20 €, qui pour 40 % concernent du matériel informatique, 27 % du matériel pour le Chantier d'insertion (motoculteur, débroussailleuse) et 23 % des subventions pour l'acquisition de matériels informatiques (5 277,01 € en 2024). Ils représentent 0,6 % des dépenses.

-la dotation aux dépréciations des actifs circulants : depuis 2025, le Comptable public demande aux Collectivités et à leurs établissements de provisionner pour les créances dites douteuses ou contentieuses non encore recouvrées depuis plus de deux ans. Pour le budget principal, la somme est de 347,53 €.

Le budget de fonctionnement du CCAS est présenté par fonction depuis l'année 2013 permettant ainsi de présenter le réalisé de manière analytique.

Répartition des dépenses par fonction

Ventilation des dépenses par fonction	2024	Part en %	2025	Part en %
01 - Non ventilés	14 752,07	1,40%	14 649,24	1,45%
020 - Administration générale	123 731,97	11,72%	160 950,34	15,95%
251 - Insertion sociale et professionnelle	222 422,13	21,06%	209 955,30	20,80%
4238 - Personnes âgées	408 336,06	38,66%	355 536,82	35,23%
424 - Personnes en difficulté	85 586,30	8,10%	123 114,81	12,20%
428 - Autres interventions sociales	89 987,02	8,52%	75 215,41	7,45%
443 - Logement	7 858,83	0,74%	7 000	0,69%
52 - Politique de la Ville	103 456,66	9,80%	62 863,82	6,23%
Total Réalisé	1 056 131,04		1 009 285,71	

Observations et précisions :

- **01 Non ventilé** : Peu de changement. Les différents frais versés pour la ligne de trésorerie baissent à 7 892,51 € suite à deux années de montant proche des 10 000 €. Les amortissements augmentent de 1 132,19 €.

- **020 Administration générale** : la hausse concerne l'ensemble des chapitres et pour certaines dépenses en raison d'une nouvelle imputation par rapport à 2024.

Chapitre 011 : hausse des frais de télécommunication suite au nouveau marché avec Orange et à la prise en charge par erreur sur le budget principal des frais liés aux lignes téléphoniques de l'EHPAD. Pour 2026, les factures sont bien différenciées. De plus, la Ville suite à deux années d'absence, facture à nouveau le traitement informatique des mandats et titres réalisés à chaque budget (1 520,31 € pour 2025).

Chapitre 012 : le poste de conseiller numérique est pour la première année imputé en totalité sur la fonction 020 alors qu'il était précédemment par erreur imputé sur la fonction 4238. Remplacement sur les mois de Janvier à février de la travailleuse sociale en fin de congé maternité.

Chapitre 65 : Nouvelle dépense sur cette fonction, le FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique) pour un montant de 2 376 € imputée précédemment par erreur sur la fonction 4238.

- **251 Insertion sociale et professionnelle** consacrée uniquement à la gestion du Chantier d'insertion.

La baisse de cette fonction concerne principalement les dépenses de personnel en raison d'Equivalents temps plein (ETP) moins importants sur l'année soit 4,25 ETP contre 5,05 ETP en 2024 (5,62 ETP en 2023).

Le Chapitre 012 a pu intégrer une dépense imprévue, le remplacement de l'encadrant technique titulaire sur une période de 7 mois.

-4238 Personnes âgées

Chapitre 011 en baisse de 17 695,43 € en raison de l'absence de sortie, d'ateliers de prévention financés par le CCAS (intervention de partenaires comme Activ'Sport, Brain Up ayant des financements de la Conférence des Financeurs), fin des ateliers sophrologie en raison du coût et de l'absence de demande. Hausse en 2025 des Colis de Noël pour 2 200 €.

Chapitre 012 en baisse en raison de postes imputés en 2024 par erreur sur cette fonction (conseiller numérique et CESF). Les ETP ne bougent pas.

Chapitre 65 : versement par le budget principal aux budgets annexes du SAD et de l'EHPAD du soutien financier de la Ville pour la revalorisation de la partie IFSE du RIFSEEP à compter du 1^{er} Janvier 2025 (montant total reversé 47 590 €).

- **424 Personnes en difficulté** est consacrée à l'aide sociale légale et facultative.

Fonction en forte hausse de 37 528,48 € qui s'explique principalement par le poste de Chargé d'accueil créé en mars 2024 sur une année complète et dont l'imputation sur cette fonction a été augmentée en raison des missions du poste.

Les chapitres 011 et 65 intégrant les différents aides se maintiennent.

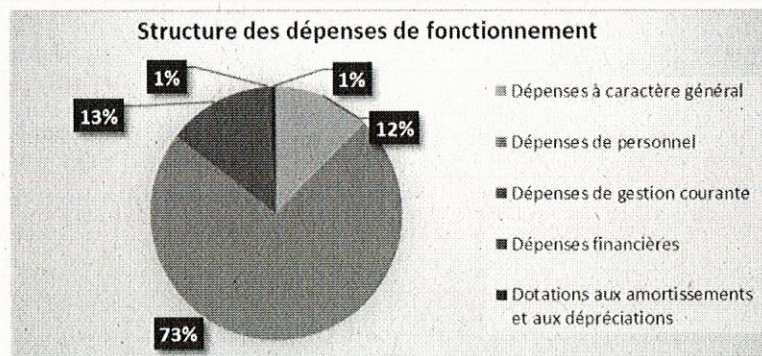
- **428 Autres interventions sociales** englobe plus spécifiquement les actions et aides collectives. Fonction en baisse de 14 771,61 € principalement sur le chapitre 011 en raison de la fin des ateliers cuisine transférés à l'Espace de Vie Sociale (EVS), la fin des ateliers sophrologie pour les mamans solos en juillet 2025 (public orienté vers l'EVS pour bénéficier de nouvelles activités) et d'abonnements moindres aux paniers solidaires d'Optim-ism.

- **443 Logement** comprend la subvention aux Compagnons Bâisseurs de Bretagne.

La prise en charge de nuitées d'hôtel précédemment imputées sur cette fonction sont depuis 2025 affectées en fonction 428 dans les aides au compte 65134.

- **52 Politique de la Ville** comprend les dépenses liées au Programme de Réussite Educative et aux actions soutenues financièrement par le CCAS dans le cadre de l'Appel à projet Politique de la Ville. Hors de la double facturation des dépenses de personnel 2023 et 2024 sur 2024 suite à un oubli (-42 290 €), les dépenses sur cette fonction se maintiennent.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont de 1 002 528,98 € soit une variation de -4,60 % par rapport à 2024.



En conclusion, les dépenses totales de la section de fonctionnement en intégrant les opérations d'ordre s'élèvent à 1 009 285,71 € en 2025 soit une baisse de 4,44 % par rapport à 2024.

b- Recettes

Les principaux chapitres de recettes se présentent comme suit :

-Chapitre 70 : ce chapitre comprend en majorité les refacturations de personnel entre le budget principal et les budgets annexes du SAD et du Portage de repas pour un total de 4,80 ETP, ainsi que la refacturation au budget de la Ville à hauteur de 0,30 ETP de la direction du CCAS pour la partie Politique de la Ville / Espace de Vie Sociale / Comité Consultatif du Handicap.

-Chapitre 74 - Baisse de ce chapitre liée à :

* l'aide aux postes versée par l'Etat pour les agents du Chantier à hauteur de 3,85 ETP contre 5,05 ETP en 2024,

* des décalages dans le versement des subventions pour le Chantier d'insertion par le Département et le Fonds Social Européen entre les avances et les soldes sur plusieurs exercices budgétaires,

* la dotation Fonds Energie Eau avec moins de dossiers traités en 2025.

Néanmoins, sont à signaler au sein de ce chapitre une hausse du montant de la subvention de la Ville entre 2024 et 2025 pour 25 068 € et le versement en une seule fois des deux dernières années de financement par l'Etat du poste de conseiller numérique pour 30 000 € (17 500 € pour 2025 et 12 500 € pour 2026).

-Atténuation de charges (013) : une somme de 7 354 € a été versée au titre du Fonds de compensation du supplément familial de traitement pour l'année 2023.

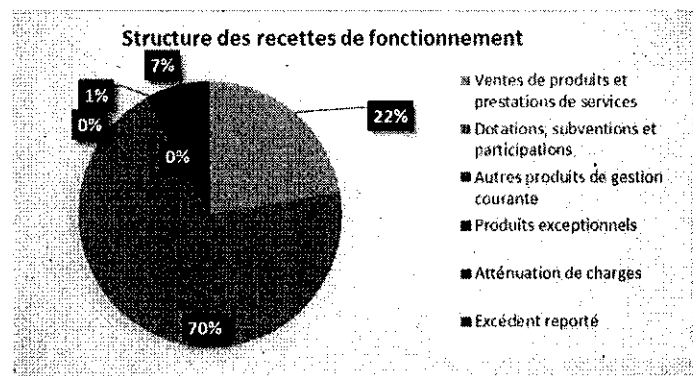
Soldes Recettes-Dépenses par fonction :

	Administration générale	Insertion professionnelle	Personnes âgées	Personnes en difficulté	Autres interventions sociales	Logement	Politique de la Ville
2025	341 754,51	1 951,09	-137 705,75	-82 609,63	-75 215,41	-7 000,00	-22 863,82

Ce tableau permet de voir les besoins de financement et donc à quelle hauteur la subvention d'équilibre de la Ville et le report d'excédent interviennent par fonction.

À signaler que la subvention de la Ville hors Réussite éducative (25 000 €) est imputée sur la fonction 020 Administration générale. Sans ce montant imputé (440 068 €), le solde de cette fonction est à - 98 313,49 €.

Les recettes réelles de fonctionnement sont de 1 012 947,46 € soit une variation de +2,93 % par rapport à 2024.



En conclusion, les recettes totales de la section de fonctionnement en intégrant les opérations d'ordre s'élèvent à 1 089 766,68 € en 2025 soit une baisse de 3,81 % par rapport à 2024.

2/ Présentation de la section d'Investissement

a- Dépenses

Les dépenses de l'année s'élèvent à 2 660,59 € et sont moindres que les deux années précédentes. Elles correspondent à :

- La fin de l'amortissement d'une subvention de l'Etat reçue pour l'achat d'ordinateurs pour la réussite éducative (283 €),
- Le renouvellement des bureaux pour deux postes de travail du service Action sociale (1 998,59 €),
- L'achat d'un souffleur à batterie pour le Chantier d'insertion (379 €).

b- Recettes

Elles proviennent :

- De l'amortissement des immobilisations (6 409,20 €) qui augmente de 21,46 % suite à une baisse de 8,41 % en 2024 (+5 % en 2023, -20 % en 2022, -9 % en 2021). Cette hausse d'un montant de 1 132,19 € est en lien avec l'achat d'un motoculteur pour le travail de culture potagère réalisé par le Chantier d'insertion à Malachappes,
- Du fonds de compensation de la TVA pour 1 032,55 €,
- Et de l'affectation de l'excédent d'investissement cumulé à hauteur de 47 768,62 €.

L'exercice de la section d'investissement se solde au 31 décembre 2025 par un résultat brut positif de 5 128,69 € et un résultat cumulé global de 52 897,31 €.

Jusque-là, le CCAS n'a pas de besoin d'achat important sur le budget principal, d'où ce résultat cumulé qui se maintient chaque année.

Néanmoins, il est nécessaire de se projeter sur le changement dans les années à venir du véhicule du Chantier d'insertion. À ce jour, la capacité d'autofinancement du CCAS n'est pas suffisante et nécessiterait un emprunt.

En conclusion, l'année 2025 se solde :

- en fonctionnement par un excédent brut de **3 661,75 €** (-71 745,45 € en 2024, -161 055,92 en 2023) qui après reprise des excédents antérieurs crée un résultat excédentaire cumulé de **80 480,97 €** pour la préparation du budget 2026 (76 819,22 € en 2024, 148 564,67 € en 2023),
- en investissement par un excédent brut de **5 218,69 €** qui après reprise des excédents antérieurs et des restes à réaliser (896 €) crée un résultat excédentaire cumulé de **52 897,31 €** (47 768,62 € en 2024, 48 899,10 € en 2023).

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF),

Vu le CFU 2025 du budget principal du CCAS d'Hennebont,

Vu la note de synthèse ci-dessus,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à la majorité de 3 voix (Mme FAURE, Mme DECOISY et Mme BARJONET) pour et 14 voix s'abstiennent (M. BRUNET, Mme LE THOER, Mme HERMANN, Mme PELLEGRINI, Mme LE HIN, Mme THOMAZO, Mme SPINDLER, Mme LE CARRER, M. LE LIBOUX, M. LAGUERIE, Mme CARADEC, Mme VALLÉE, Mme LE CLOIREC et Mme LE GOFF) :

- ➔ **D'APPROUVER** le compte financier unique 2025 du budget principal du CCAS tel que présenté,
- ➔ **D'AFFECTER** les résultats à leur section d'origine au budget 2026 comme suit :

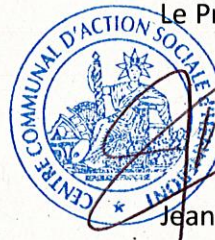
- Section d'investissement : 52 897,31 €,
- Section de fonctionnement : 80 480,97 €.

→ D'AUTORISER Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Pièce jointe :

Annexe 4 - Compte Financier Unique 2025 du budget principal du CCAS

Pour extrait certifié conforme,
Le Président du C. C. A. S.,



Jean-Charles BRUNET

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télé-recours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr